

Honoraires DELORME IMMO

Nous prenons en charge toutes les démarches à des tarifs très avantageux !
Grille tarifaire - Ventes immobilières classiques (ancien & neuf, maison, appartement, garage)

Grille tarifaire - Transactions immobilières (terrain avec division préalable) :

- *Pour les biens immobiliers jusqu'à 200 000€ : pourcentage de 3,5% TTC
- *Pour les biens immobiliers entre 200 001€ et 300 000€ : pourcentage de 3% TTC
- *Pour les biens immobiliers entre 300 001€ et 400 000€ : pourcentage de 2,5% TTC
- *Pour les biens immobiliers dépassant 400 001€ : pourcentage de 2% TTC
- *Pour les biens immobiliers dépassant 1M€ : pourcentage de 1% TTC

Grille tarifaire - Transactions foncières (terrain avec permis d'aménager) Frais d'agence : Pourcentage de 2% TTC.

Le client est informé que :

Les frais d'agence sont à la charge du vendeur, sauf disposition contraire.
Les tarifs sont des prix maximums toutes taxes comprises (TTC).
En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la base du prix de mise en vente du bien.
Le barème appliqué par notre agence, ne peut en aucun cas être dépassé*
Sauf mention contraire dans nos annonces (rubrique "À la Vente"), les frais d'agence sont inclus dans le prix affiché du bien, et sont à la charge du vendeur. En cas de mandat de vente conclu avec des frais à la charge de l'acquéreur, cette information sera spécifiée dans la section Caractéristiques de l'annonce, avec la mention "Honoraires Charge Acquéreur" et le montant correspondant (TTC).